

**Le Grand Prix Innovation Pratique 2016 est réservé aux chirurgiens-dentistes exerçant leur activité en France ou en Belgique.**

**Les sociétés commerciales ne peuvent se porter candidates et chacun des candidats devra avoir justifié de son diplôme et de l'exercice de son activité.**

**Les candidatures doivent être présentées de manière individuelle entre le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> septembre 2016.**

#### **Recommandations aux auteurs**

- Titre (10 mots maximum)
- Noms des auteurs et co-auteurs
- Article : 1 à 2 pages revue, soit 2 000 à 3 500 caractères espaces compris, comprenant titre, courte introduction, explication de l'innovation, conclusion.
- 2 à 4 illustrations : images légendées (taille 10 x 15 cm, 1 200 x 1 800 pixels, format tif ou jpg)
- Date limite de remise des textes : 1er septembre 2016.

Envoi des dossiers à : [concours-id@information-dentaire.fr](mailto:concours-id@information-dentaire.fr)

# **Règlement**

## **Grand Prix Innovation Pratique 2016**

### **2<sup>e</sup> édition**

#### **Préambule**

Présentation d'Espace Id – American Express & présentation du Grand Prix

#### **Article 1 : Objet**

Le Grand Prix Innovation Pratique 2016 est à destination des chirurgiens-dentistes qui ont rédigé un projet pour mettre en valeur une nouvelle pratique, technique innovante, une formation continue utile, une nouvelle organisation au sein du cabinet, avec pour objectif que se fait nouveau soit un fait marquant à communiquer à un confrère, un point d'amélioration significatif dans son quotidien et pour une meilleure gestion de son cabinet.

Le Grand Prix Innovation Pratique 2016 est :

**Organisé par ID ESPACE**, Société par actions simplifiée au capital de 402.000 euros dont le Siège social est sis : 38-44, avenue Bugeaud 75116 Paris, immatriculée sous numéro 502.494.388 RCS Paris et représentée par Sa Présidente, Madame Claudie Damour Terrasson, Ci-après désignée Espace Id.

**Sponsorisé par La société AMERICAN EXPRESS CARTE FRANCE**, SA immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 313 536 898, dont le siège social se situe 4 rue Louis Blériot 92561 Rueil Malmaison, représentée par Christophe Brouttier agissant en sa qualité de Vice-Président Marchés Professionnels et TPE American Express, Ci-après désignée American Express.

#### **Article 2 : Candidatures**

Le Grand Prix Innovation Pratique 2016 est à destination des chirurgiens-dentistes exerçant en France et en Belgique.

Les sociétés commerciales ne peuvent se porter candidates.

Les candidatures doivent être individuelles et chaque candidat ne pourra déposer qu'un seul dossier.

Dans l'hypothèse où la rédaction du projet se serait faite dans une approche pluridisciplinaire, le chirurgien-dentiste candidat sera le seul lauréat possible, il s'engage à en informer les autres participants à la rédaction du cas et fait son affaire personnelle de leur accord notamment sur la publication du cas. La dotation des coffrets attribués aux trois premiers lauréats leur seront strictement personnelle, sans qu'Espace Id ou American Express, n'ait à connaître d'un éventuel remboursement à un autre participant à la rédaction du cas et sans qu'une quelconque responsabilité de leur part ne puisse être retenue.

Si le candidat est salarié (Mutuelle, établissement hospitalier, public ou privé), il devra attester à Espace Id qu'il a obtenu l'autorisation de son employeur de participer au présent Prix.

Les membres du jury (définis à l'article 3.1.) ne sont pas autorisés à concourir personnellement.

Les dossiers de candidature doivent être dactylographiés, et exclusivement transmis par mail : [concours-id@information-dentaire.fr](mailto:concours-id@information-dentaire.fr) ou par voie postal à l'Information Dentaire et seront accompagnés de la présentation des activités du candidat et être postés au plus tard le 1 septembre 2016 (le cachet de la poste ou date du courrier électronique faisant foi).

Les dossiers réceptionnés après cette date ou les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

### **Article 3 : Sélection des candidatures**

#### 3.1 Jury

Le jury a pour mission de se prononcer sur les dossiers de candidature et d'élire les lauréats pour Le Grand Prix Innovation Pratique 2016.

Il est constitué de membres du comité de rédaction de la revue « l'Information Dentaire » désignés par Espace Id et reconnus pour leur compétence.

Les membres du jury se sont engagés à déclarer l'existence de tout conflit d'intérêts, en rapport avec un candidat et le cas échéant le membre en question ne participera pas aux délibérations sur ce dossier.

Le jury s'engage à ne pas divulguer d'information concernant les projets soumis à son examen.

Les membres du jury sont souverains dans leurs décisions. Ces dernières ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

#### 3.2 Critères d'évaluation

Pour le Prix le jury considèrera en priorité :

- Intérêt pour le chirurgien-dentiste,
- Originalité,
- Pédagogie,
- Qualité éditoriale,
- Fiche de présentation

### **Article 4 : Engagement des candidats**

Le travail effectué par chacun des candidats est sa propriété. Chaque candidat s'engage à ce que les éléments du dossier de candidature :

- résultent de son propre travail,
- ne relèvent pas d'un droit de propriété intellectuel dont il ne serait pas le titulaire,

Chaque candidat s'engage à garantir intégralement Espace Id et American Express contre tout recours de tiers qui serait lié à un non-respect de ces dispositions.

Chaque candidat s'engage à répondre à toute demande d'information de la part du jury, d'Espace Id ou d'American Express.

**L'envoi du dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.**

Une première pré-sélection sur ces critères sera effectuée à l'issue de la lecture de tous les dossiers reçus par les membres du jury.

Le jury délibèrera sur les résultats finaux fin septembre 2016.

Les lauréats s'engagent à participer à la cérémonie de remise du Prix (date et lieu à définir) et acceptent qu'Espace ID et American Express utilisent les photos de la cérémonie. Ils pourront être sollicités pour présenter brièvement leur cas à l'occasion de cette cérémonie.

Il est précisé que American Express seront co-cessionnaires de tous droits de propriété intellectuelle relatifs aux cas lauréats et qu'ainsi Espace ID et American Express sont autorisés à porter à la connaissance du public (principalement professionnels de santé), par tout media/support de son choix, le nom des lauréats, leurs cas et les résultats obtenus, pendant les deux années suivant la désignation par le jury des travaux primés.

#### **Article 5 : Pouvoirs et obligations du jury**

Les membres du jury s'engagent à examiner tous les dossiers de candidature et à se prononcer en toute impartialité sur leur qualité. Ils peuvent, en cas de besoin, prendre avis auprès de tiers disposant d'une expertise sur les sujets concernés.

#### **Article 6 : Rôle d'Espace ID et/ou d'American Express**

Espace ID prend en charge l'organisation matérielle des délibérations du jury, de la cérémonie de remise de prix.

Espace ID et American express entérinent la décision du jury désignant les candidats présélectionnés et informe ces derniers du choix du jury au plus tard le **1<sup>er</sup> octobre**.

#### **Article 7 : Prix et modalités de remise**

7.1 Un classement des trois meilleurs lauréats sera établi par le jury. Les trois lauréats verront leur cas publié dans la revue l'Information Dentaire dans les 4 mois de la décision du jury.

7.2 Les trois Lauréats se verront également remettre une dotation d'un coffret cadeau Relais & Châteaux « Douceur de Vivre » et « Lieux magiques » pour 2 personnes d'une valeur de 499€ à 699€ au tarif 2016.

Ce coffret cadeau comprend pour 2 personnes :

- Une nuit en chambre supérieur\*
- Un dîner 3 ou 4 plats
- Verre de vin ou de champagne
- Petit-déjeuner

\* certains établissements de catégorie supérieure sont susceptibles de proposer une chambre classique.

Cette dotation sera versée le jour de la remise du prix.

#### **Article 8 : Loi « informatique et libertés »**

Les données personnelles collectées dans le dossier de candidature sont destinées à l'usage d'Espace ID et d'American Express.

A l'exception des modalités de publication qui sont visées au présent règlement, ces données sont confidentielles et traitées comme telles.

#### **Article 10 : Modalités d'annulation du présent Prix**

Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances venaient à l'exiger, de modifier, reporter, voire annuler le présent concours, sans que leur responsabilité puisse être engagée, à quelque titre que ce soit.

#### **Article 11 : Litiges et modifications du règlement**

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement fera l'objet d'une évaluation par le jury et si nécessaire, par Espace ID et American express.